



EXTRAIT N°16/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JANVIER 2021

Date de convocation :	la	L'an deux mil vingt et un et le vingt-cinq du mois de janvier, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR.
Nombre de conseillers municipaux En exercice	33	<p>PRESENTS : <u>Adjoints</u> : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. CRETINOIR Joël, Mme LAMIN Marie-Josée, M. NAPOLY Raymond, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane,</p> <p><u>Conseillers municipaux</u> : M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, Mme MARLIACY Danielle, M. THELESTE Johan, M. BERNABE Cédric, M. PALIX Pierre, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. DELPHIN Laurent, Mme MENCE Marielle, M. ADELAIDE Michel, Mme Sandrine RIERNY, M. SAINT-HONORE Laurent, Mme FRANCOIS Francine, M. MARLET Camille, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse, M. MARLET Daniel.</p>
En début de séance :		
Présents	28	
Procurations	2	
Absents	2	
Excusés	1	
En cours de Séance :		
Présents	28	<p>ABSENTS EXCUSES : M. ARETO Joseph, (procuration à M. Claude ADELE), Mme LARAIRIE Sylvia, (procuration à M. Jean-Christophe ROSELET), ATHANASE Rémy.</p>
Procurations	2	
Absents	2	
Excusés	1	<p>ABSENTS NON EXCUSES : Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme CARDOU Josiane.</p>
Préfecture Martinique Contrôle de légalité REÇU LE		M. Jean-Claude JEAN (DGS), M. Steeve SAINT-ELIE (Dircab), Mme Valentine CILPA (DGA1), M. Pascal QUIONQUION (DGA2), Mme Claudine NELLA (DGA3), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Muriel VAUTOR (DSCVA), Mme Géraldine ALONZEAU (DAJR), M. Alain BONHEUR (DST), M. José SOUDOUCOM.
02 FEV. 2021		

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et dix minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Marie-Josée LAMIN pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

**TERRAIN ANNEXE DE BELLE-ETOILE :
APPROBATION DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT
D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE**

Le Maire expose :

Le terrain annexe est un des équipements sportifs de la ville le plus utilisé tant par les clubs Joséphins pour leurs entraînements et les matches de jeunes, que le collège et les usagers informels. Ce terrain permet également d'éviter la surutilisation du terrain d'honneur du stade Henri Murano.

Afin que cet équipement annexe soit opérationnel toute l'année, il fait l'objet de nombreuses et coûteuses remises en état. Par conséquent, la possibilité de le transformer en un terrain synthétique permettrait :

- de palier les inconvénients dus à la pluviosité sur Saint-Joseph (terrain trop boueux) et aussi aux périodes de carême (terrain trop poussiéreux),
- d'augmenter le nombre d'heures d'utilisation, et ce, toute l'année,
- et enfin de réduire les coûts d'entretien.

Le coût prévisionnel de cet équipement est de : 1 100 000 HT.

Le nouveau plan de financement de ce terrain synthétique est le suivant :

FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX
Ville de Saint-Joseph	110 000 €	10,00 %
A.N.S. (Agence Nationale du Sport – subvention déjà notifiée)	400 000 €	36,40 %
F.A.F.A. (Fonds d'Aide au Football Amateur)	110 000 €	10,00 %
D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)	170 000 €	15,40 %
C.T.M. (Collectivité Territoriale de Martinique) Opération d'Intérêt Territorial	200 000 €	18,20 %
C.A.C.E.M. (Fonds de Concours)	110 000 €	10,00 %
TOTAL	1 100 000 HT	100,00%

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

D'APPROUVER le nouveau plan de financement ci-dessus proposé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 25 janvier 2021



Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le